

Une vulnérabilité sociale

En 2012, malgré la baisse de population, le nombre de ménages augmente du fait de la diminution du nombre de personnes par ménage. Les familles monoparentales ou d'une personne représentent plus de la moitié des ménages. Plus de six habitants sur dix sont couverts par au moins une prestation versée par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et près de huit sur dix sur Pointe-à-Pitre. Avec une forte concentration de logements sociaux et un taux de vacance associé faible, un tiers des ménages vivent dans une habitation à loyer modéré (HLM). Mais le parc de logements de Cap Excellence, composé pour moitié d'appartements, comprend de nombreux logements inoccupés, notamment à Pointe-à-Pitre.

Audrey Naulin, Insee

Prédominance des familles monoparentales et des personnes seules

En 2012, Cap Excellence compte 44 200 ménages (*Définitions*), soit 2 000 de plus qu'en 2007 et 5 900 de plus qu'en 1999. Malgré la baisse de la population depuis la fin des années 90, le nombre de ménages continue à augmenter, du fait de la diminution du nombre de personnes par ménage. Toutefois, le desserrement est moins prononcé qu'ailleurs en Guadeloupe ou que dans la CA du Centre Martinique : la taille des ménages diminue de 16 % entre 1999 et 2012, contre respectivement - 19 % et - 18 %. En 2012, Cap Excellence compte en moyenne 2,3 personnes par ménage, taille qui reste plus faible qu'en moyenne dans les autres territoires guadeloupéens (2,4).

L'évolution de la composition familiale des ménages explique en partie le desserrement des ménages. En 2012, seuls 61 % des ménages de Cap Excellence sont constitués d'une ou plusieurs familles (*Définitions*), alors que cette proportion atteint encore 65 % dans le reste de la Guadeloupe. En particulier, les couples, avec ou sans enfants, sont très peu nombreux : ils représentent globalement 34 % des ménages de Cap Excellence, soit huit points de moins qu'en moyenne ailleurs en Guadeloupe.

A contrario, la part des familles monoparentales est forte dans la Communauté d'Agglomération et elle progresse, alors qu'elle stagne dans le reste de la Guadeloupe. En 2012, 29 % des ménages de Cap Excellence sont des familles monoparentales (*figure 28*). C'est sept points de plus qu'en moyenne dans les autres territoires guadeloupéens, et trois points de plus que dans la CA du Centre Martinique. En volume, la CACE compte 12 600 familles

monoparentales et seulement 9 100 couples avec enfants. Parmi l'ensemble des enfants, 55 % vivent dans une famille monoparentale, contre 44 % dans le reste de la Guadeloupe.

Les ménages d'une seule personne sont également surreprésentés à Cap Excellence par rapport au reste de la Guadeloupe, représentant 35 % des ménages (contre 32 %). Comme sur les territoires de comparaison, leur part est en hausse.

Une relative fragilité sociale des ménages

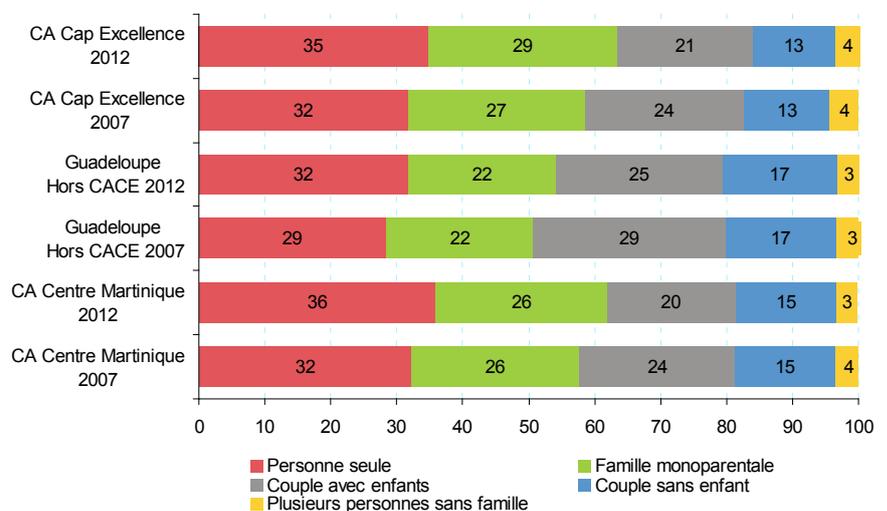
Cap Excellence compte 30 800 allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales en 2014. Leur nombre a augmenté de 4 % en 5 ans, soit une hausse proche de celle observée ailleurs en Guadeloupe. Dans le même temps, le nombre d'allocataires a diminué dans la CA du Centre Martinique (- 1 %).

En 2014, 65 % des habitants de Cap Excellence sont couverts par au moins une prestation versée par la CAF (*figure 29*), soit 66 800 personnes, dont 29 700 enfants. Ce taux de couverture n'est que de 58 % dans le reste de la Guadeloupe et de 55 % dans la CA du Centre Martinique. Comme sur les territoires de comparaison, le taux de couverture a diminué de deux points entre 2009 et 2014.

La situation est hétérogène entre les communes de la Communauté d'Agglomération. Pointe-à-Pitre est la plus touchée par la précarité sociale, avec 78 % de ses habitants couverts par une prestation de la CAF en 2014. Cette proportion est en hausse de quatre points par rapport à 2009. A l'inverse, le taux de couverture diminue aux Abymes et à Baie-Mahault, qui enregistrent respectivement des taux de couverture de 64 % et 60 % en 2014.

28 Près d'un ménage sur trois est une famille monoparentale en 2012

Répartition des ménages selon leur composition en 2007 et 2012 (en %)



Source : Insee, Recensements 2007 et 2012 (exploitations complémentaires).

Trois types de prestations sont versées par la CAF : les prestations liées à la famille, les minima sociaux et les prestations liées au logement. Les minima sociaux visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire versées sans contrepartie de cotisations. Il existe le RSA qui vise à lutter contre les exclusions et qui remplace le RMI depuis 2011, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le revenu de solidarité (RSO), spécifique aux départements d'outre-mer. Le RSA, mis en place le 1^{er} juin 2009 en métropole et le 1^{er} janvier 2011 dans les DOM, s'inscrit dans une politique d'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Il garantit un supplément de revenu aux personnes sans ressources ou à faibles revenus d'activité. C'est une prestation dégressive cofinancée par le département et l'État. La part financée par le département est appelée RSA socle et fait partie des minima sociaux. Le RSA activité, part financée par l'État, n'est pas considéré comme un minima social. Cette prestation se substitue au RMI, à l'API, aux dispositifs d'intéressement liés à ces deux prestations, aux dispositifs liés aux contrats (CI-RMA et CAV) et aux expérimentations RSA (sauf conditions particulières).

En 2014, 23 % de la population de Cap Excellence est couverte par le RSA socle non majoré, considéré comme un minima social (figure 30). C'est un point de plus que dans le reste de la Guadeloupe et quatre points de plus que dans la CA du Centre Martinique. De même, la part de la population vivant avec un bas revenu est nettement plus forte que dans la CA du Centre Martinique : 47 %, comme ailleurs en Guadeloupe, contre 39 %. Les prestations perçues représentent plus de 75 % des revenus pour 51 % des allocataires CAF, alors que cette proportion est de 49 % dans le reste de la Guadeloupe, et de 46 % dans la CA du Centre Martinique. Les indicateurs de fragilité sociale sont donc globalement plus défavorables à Cap Excellence que dans les territoires de comparaison.

Parmi les 19 100 allocataires à bas revenus de Cap Excellence, 44 % sont des familles monoparentales. Les familles monoparentales sont plus nombreuses parmi les allocataires à bas revenu habitant Cap Excellence que dans la CA du Centre Martinique (41 %). A contrario, les personnes seules sont sous-représentées : 44 % des allocataires à bas revenus de Cap Excellence, soit cinq points de moins que dans la CA du Centre Martinique. Par ailleurs, 37 % des allocataires à bas revenus de Cap Excellence perçoivent une aide au logement et

vivent en HLM. C'est 22 points de plus que dans le reste de la Guadeloupe et 17 points de plus que dans la CA du Centre Martinique. Cette proportion élevée est corrélée à la forte implantation des logements sociaux à Cap Excellence.

Un parc immobilier à forte concentration de logements sociaux

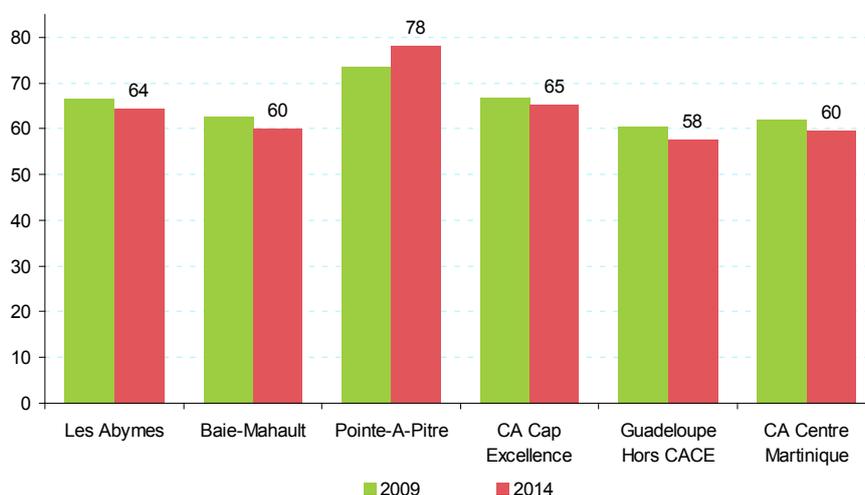
En 2012, 33 % des ménages de Cap Excellence vivent dans un logement HLM, soit 14 points de plus que dans la CA du Centre Martinique (figure 31). Cette part

est seulement de 8 % dans le reste de la Guadeloupe. Elle est en forte hausse dans la Communauté d'Agglomération (+ 6 points depuis 1999), avec une progression nettement plus marquée qu'ailleurs en Guadeloupe (+ 2 points). A l'inverse, dans la CA du Centre Martinique, la part de ménages locataires HLM diminue depuis 2007, après une hausse entre 1999 et 2007.

Selon le Répertoire du Parc Locatif Social, Cap Excellence compte près de 16 900 logements publics au 1^{er} janvier 2014. La Communauté d'Agglomération concentre

29 65 % de la population est couverte par une prestation CAF

Évolution du taux de couverture par une prestation CAF entre 2009 et 2014 (en %)



Source : Cnaf, Insee, Recensements de la population.

30 47 % de la population vit avec un bas revenu

Indicateurs de fragilité sociale et caractéristiques des allocataires à bas revenus en 2014

	CA Cap Excellence	Guadeloupe Hors CACE	CA Centre Martinique
Population couverte par le RSA socle non majoré	19 184	48 342	22 935
Part de la population couverte par le RSA socle non majoré (en %)	23	22	19
Population couverte par l'allocation adulte handicapé (AAH)	2 674	8 520	3 408
Part de la population couverte par l'AAH (en %)	3	4	3
Part des allocataires Caf avec prestations > 75% du revenu (en %)	51	49	46
Population vivant avec un bas revenu	39 871	106 551	48 314
Part de la population vivant avec un bas revenu (en %)	47	47	39
Nombre d'allocataires à bas revenus	19 073	49 601	24 503
Part de moins de 30 ans (en %)	19	16	20
Part de personnes seules (en %)	44	44	49
Part de familles monoparentales (en %)	44	40	41
Part de familles nombreuses (3 enfants ou plus) (en %)	11	11	9
Part percevant une aide au logement et vivant en HLM (en %)	37	15	20

Lecture : un allocataire à bas revenus est, au sens des fichiers Caf, un foyer allocataire dont le revenu par unité de consommation, appréhendé à partir des dernières ressources connues via les fichiers des Caf, est inférieur au seuil de bas revenus. Le seuil de bas revenus s'établit à 1028 euros par UC pour les revenus de l'année 2013 (donc pour les allocataires au 31 décembre 2014). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation (ensemble des ressources du foyer : revenus d'activité, revenus de remplacement, prestations sociales, etc.) avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi) observés au niveau national.

Source : Insee, Cnaf 2014.

52 % du parc social de Guadeloupe. Le taux de vacance y est faible : 3 % (contre 7 % ailleurs en Guadeloupe. 85 % des logements publics de l'EPCI sont de type collectif, contre 68 % dans les autres communes de la région).

Même si 20 % des locataires HLM de Cap Excellence ont emménagé dans leur logement depuis plus de 20 ans en 2012, il existe une relative rotation dans le parc locatif public. Ainsi, 37 % des ménages ont emménagé depuis moins de cinq ans, dont 13 % depuis moins de deux ans. Ces proportions sont seulement de 23 % et 7 % dans la CA de Fort-de-France.

À Cap Excellence, seules 42 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires, soit 25 points de moins que dans le reste de la Guadeloupe, et quatre points de moins que dans la CA du Centre Martinique. Les ménages logés gratuitement sont également sous-représentés, ne concentrant que 3 % des ménages, soit deux fois moins que dans les territoires de comparaison. La part de locataires du privé se situe elle à un niveau intermédiaire : 23 % des ménages sont locataires d'un logement vide non-HLM ou d'un logement meublé à Cap Excellence, contre 21 % ailleurs en Guadeloupe, et 29 % dans la CA du Centre Martinique. Dans le parc locatif privé, 56 % des ménages ont emménagé depuis moins de 5 ans.

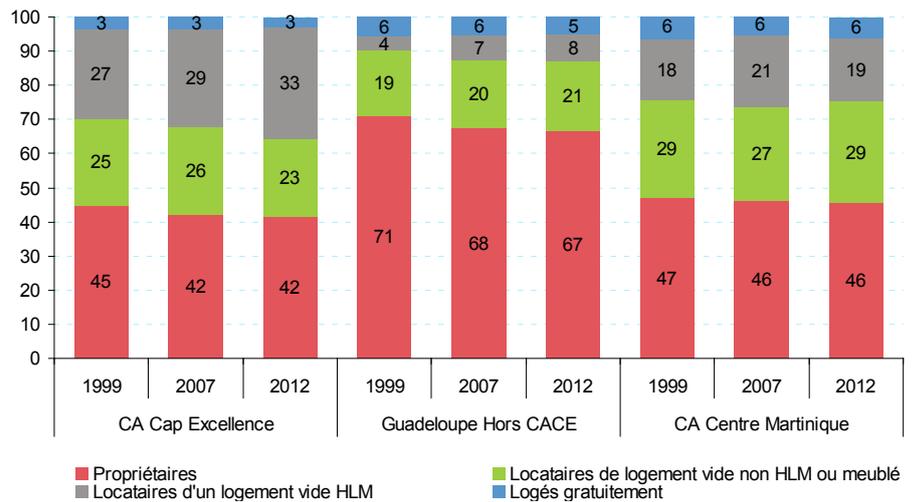
La part des résidences principales dans le parc de logements est relativement stable. Elles représentent 82 % du parc immobilier d'habitat de Cap Excellence. A contrario, les résidences secondaires et logements occasionnels sont peu nombreux et en diminution. La Communauté d'Agglomération n'en compte que 1 700 en 2012, soit 3 % du parc de logements, alors qu'elle en dénombrait 2 300 à la fin des années 90. Si leur proportion est également faible et en baisse dans la CA du Centre Martinique (1 % en 2012), les autres territoires guadeloupéens concentrent en moyenne 8 % de résidences secondaires ou logements occasionnels.

Le parc de logements de Cap Excellence, composé pour moitié d'appartements, comprend de nombreux logements inoccupés. En 2012, 15 % des logements de la Communauté d'Agglomération sont vacants (figure 32), soit près de 7 800 logements

contre moins de 5 400 en 1999. La part de logements vacants en 2012 est proche de celle observée en moyenne ailleurs en Guadeloupe, et que dans la CA du Centre Martinique.

31 Un tiers des ménages est locataire d'un logement HLM

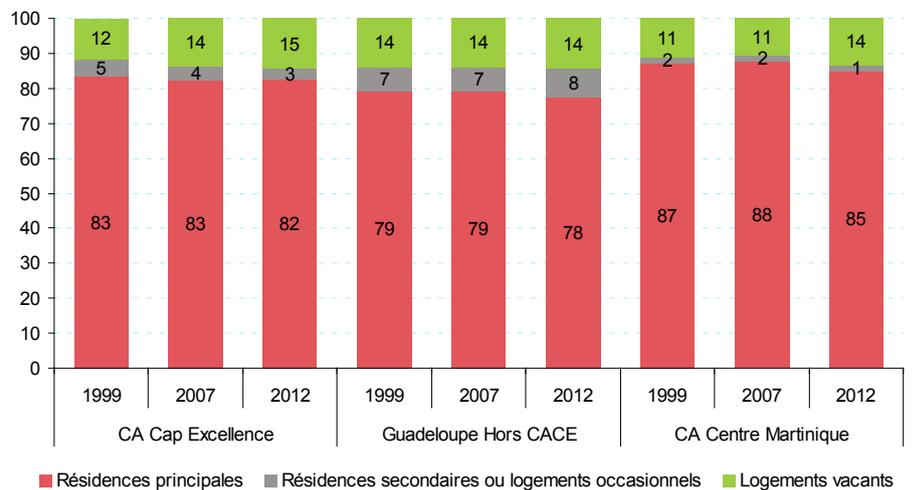
Évolution de la répartition des résidences principales selon le statut d'occupation (en %)



Source : Insee, Recensements de la population (Exploitations principales).

32 15 % des logements sont vacants

Évolution de la répartition des logements selon la catégorie de logements (en %)



Source : Insee, Recensements de la population (Exploitations principales)